Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260629-DE20260612-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibération n°2026/06/12

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27	Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Odile ROSNARHO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Titouan COUPRY, Lucas CRON
	Absents excusés et représentés :	Mathilde DINARD a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Henri PERRONNO a donné pouvoir à Richard POTEL, Nathalie MARCHAL a donné pouvoir à Lukrecja MILCENT, Frédéric PIDANCIER a donné pouvoir à Isabelle ARZ
	Secrétaire de séance :	Odile ROSNARHO
	Date de convocation :	22 juin 2026

Objet : Cession d'une emprise de la parcelle cadastrée XC n°41 à M. et Mme FAISNEL

Afin de régulariser les limites d'une partie du chemin communal de Coët Jégu, Monsieur et Madame FAISNEL se sont engagés à acquérir une emprise de 215 m² issue de la parcelle communale cadastrée section XC n° 41.

Cette emprise foncière, comprenant notamment un talus arboré, est actuellement affectée en fond de jardin de la propriété riveraine cadastrée section XC n°40. Elle ne présente aucune utilité publique sur le fait d'être conservée par la commune et peut donc faire l'objet d'une cession.

Pour ce faire, un déclassement du domaine public communal a été prononcé par délibération du Conseil municipal n°2026/06/11en date du 29 juin 2026.

Compte tenu de sa configuration et du classement en zone Aa (zone à vocation agricole) au Plan Local d'Urbanisme en vigueur, le service de France domaine a proposé de retenir une valeur de 0,50 € le m².

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260629-DE20260612-DE

Ainsi,

Vu la lettre valant avis du service France Domaine en date du 31 mars 2026,

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme réunie le 1er juin 2026,

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident de :

Article 1 : CÉDER une emprise estimée de 215 m² extraite de la parcelle cadastrée section XC n°41 à Monsieur et Madame FAISNEL.

Article 2 : FIXER le prix de vente à 0,50 € le m².

Article 3 : PRÉCISER que les frais afférents à la rédaction et à la régularisation des actes authentiques seront supportés par les acquéreurs.

Article 4 : CONFIER la rédaction de l'acte à l'étude notariale choisie par les acquéreurs.

Article 5 : D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant légal, à mener à bien ce dossier et à signer tout document, pièce administrative ou acte y afférent.

La Secrétaire de séance,
Odile ROSNARHO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

MAIRIE DE PLUMERGAT
56200 (Morbihan)